

Bernes, le 16

10 février 1964.

Formation professionnelle de 15
fonctionnaires postaux des Républiques
de Guinée, du Mali, du Congo et du Togo.
Libération d'un crédit de Fr. 135'000.-
en vue de la réalisation de cette action.

Département politique, Proposition du 16 janvier 1964 (annexe).
Département des finances et des douanes. Rapport joint du 3
février 1964 (adhésion).

Département des transports et communications et de l'énergie.
Rapport joint du 7 février 1964
(adhésion).

Conformément à la proposition et d'entente avec le département
des finances et des douanes et le département des transports et
communications et de l'énergie, il est

d é c i d é :

- 1) de libérer un crédit de 135'000 francs à valoir sur le crédit
de 60 millions destiné à l'assistance technique aux pays en voie
de développement.
- 2) de confier l'organisation et l'exécution de ce projet à la direc-
tion générale des PTT.

Extrait du procès-verbal au département politique, bureau
du délégué à la coopération technique (40 exemplaires), au départe-
ment des finances et des douanes et au département des transports
et communications et de l'énergie (5 exemplaires).

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Fluck

Berne, le 16 janvier 1964

t.581 - 11 - RF/bk

DistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a l

Formation professionnelle de
15 fonctionnaires postaux des
Républiques de Guinée, du Mali,
du Congo et du Togo.

Libération d'un crédit de Fr 135'000.--
en vue de la réalisation de cette
action.

Le premier cours postal créé en 1963 a non seulement démontré l'utilité, mais aussi la nécessité d'instituer de tels cours à l'intention de jeunes cadres postaux de pays africains en voie de développement. Les rapports finals des anciens boursiers constituent un témoignage élogieux à cet égard.

Le cours que la Direction générale des PTT veut bien préparer cette année sera exclusivement postal et n'affectera pas le régime des stagiaires isolés. Le domaine des télécommunications sera l'objet d'un cours distinct.

Les expériences acquises permettent à l'entreprise des PTT d'élaborer un programme adapté au niveau des futurs boursiers africains. Nous pensons qu'il est judicieux d'intensifier notre aide technique dans un domaine spécifique en faveur de certains pays d'Afrique d'expression française. Pour cette raison, nous accueillerons à nouveau des Guinéens (4), des Maliens (4), des Congolais (4) et, nouvellement, des Togolais (3). Le Togo, qui a aussi besoin d'une aide technique dans le secteur postal, possède dans ce domaine un système analogue à celui de la Guinée et du Mali; par conséquent, les boursiers

togolais n'éprouveront pas de difficultés à suivre l'enseignement. Nous aurons ainsi un groupe homogène formé de ressortissants de pays qui ont entre eux certaines affinités.

Le cours aura lieu du 27 avril au 26 septembre 1964 à Vevey pour la partie théorique de douze semaines, dans les mêmes bonnes conditions que l'an dernier. Les stages s'effectueront dans des localités de la Suisse romande et à la Direction générale des PTT à Berne.

Les dépenses à envisager en vue de la réalisation de cette action au titre de la coopération bilatérale se présentent de la manière suivante:

	Fr
1) <u>Logement et pension</u> à l'hôtel du Parc, Mont-Pélerin, à frs 25.- par jour pendant 84 jours pour 15 boursiers, soit 15 x 25 x 84	31'500.--
2) <u>Supplément pour repas et boissons pris à l'extérieur</u> lors de visites et excursions, à raison de deux fois par semaine pendant 12 semaines; frs 6.- par repas, soit 15 x 6 x 24	2'160.--
3) <u>Argent de poche et blanchissage</u> à raison de frs 8.- par jour (argent de poche frs 7.-; blanchissage frs 1.--) pendant 84 jours, soit 15 x 8 x 84	10'080.--
4) <u>Bourses pendant 10 semaines (2 1/2 mois)</u> , durée des stages, à raison de frs 750.- par mois, soit 15 x 750 x 2,5	28'125.--
5) <u>Déplacements en Suisse</u> (transferts, inspections, visites, etc.) et abonnements de funiculaire Vevey-Mont-Pélerin au prix de frs 65.- par personne, soit	
a) déplacements	frs 2'500.--
b) abonnements 15 x 65	" 975.--
	3'475.--
6) <u>Frais d'enseignement</u> , honoraires et frais des conférenciers, des professeurs de français et de psychologie	2'000.--
7) <u>Surveillant du cours</u> : indemnité journalière frs 12.- et entretien frs 25.- = frs 37.- pendant 84 jours, soit 37 x 84	3'108.--
8) <u>Allocation vestimentaire</u> de frs 300.- par personne, soit 15 x 300	4'500.--
	84'948.--
Report	84'948.--

	Report	<u>Fr</u>
		84'948.--
9) <u>Frais de voyage (avion, chemin de fer, bagages):</u>		
4 boursiers congolais, <u>aller et retour</u>	12'104.--	
4 boursiers guinéens, <u>retour</u> seulement	4'637.60	
4 boursiers maliens, <u>retour</u> seulement	6'440.40	
3 boursiers togolais, <u>retour</u> seulement	3'559.50	26'741.50
10) <u>Frais de voyage du fonctionnaire des PTT</u>		
à Bamako, Conakry et Lomé en vue de la sélection des boursiers et chargé d'une mission de follow up des élèves du premier cours (1963). - La sélection des boursiers congolais sera effectuée par un spécialiste des PTT suisses en mission à Léopoldville		- 7'000.--
11) <u>Cotisations à la Caisse de maladie CPT</u>		
15 x 14 x 5 mois		<u>1'050.--</u>
		119'739.50
Imprévus et divers		<u>15'260.50</u>
		135'000.--
		=====

L'entreprise des PTT prendra à sa charge certaines dépenses, à savoir celles concernant les salaires et les frais de déplacement de ses propres instructeurs - au nombre d'une trentaine -, de la salle de cours et de tout le matériel utile.

La liaison ONUC Léopoldville-Pise, qui était gratuite pour nous, ne pouvant plus être utilisée, nous doutons, vu les difficultés financières du Congo, que ce pays puisse prendre à sa charge les frais de voyage de ses boursiers qui devront, par conséquent, être assumés par la Coopération technique.

Suivant l'expérience de l'année dernière qui a fait ses preuves, il sera indiqué d'envoyer sur place le préposé à la coopération technique des PTT pour procéder à la sélection des boursiers du prochain cours postal. Ce fonctionnaire aura en outre pour mission de nous faire rapport sur l'activité professionnelle des boursiers du premier cours. Toutefois, au Congo, ce travail sera laissé aux soins des experts postaux suisses qui s'y trouvent.

La réalisation de ce projet est prévue conformément à l'article 2 lit.c de l'arrêté du Conseil fédéral concernant la coopération technique suisse avec les pays en voie de développement du 13 juin 1961.

- 4 -

302

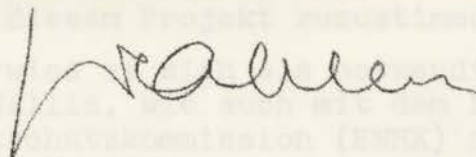
Considérant ce qui précède, le Département politique
a l'honneur de

p r o p o s e r

au Conseil fédéral:

- 1) de libérer un crédit de frs 135'000.-- à valoir sur le crédit annuel de 20 millions destiné à l'assistance technique aux pays en voie de développement;
- 2) de confier l'organisation et l'exécution de ce projet à la Direction générale des PTT.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL



Pour rapport joint au Département des finances et des douanes.

Extrait du procès-verbal:

- au Département politique, Bureau du Délégué à la coopération technique (40 exemplaires),
- au Département des finances et des douanes (5 exemplaires),
- au Département des postes et des chemins de fer (5 exemplaires).

Für getreuen Auszug,
der Protokollführer:

